

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL

--:--:--

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

--:--:--

DECRET N° 60 /PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Monsieur Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation, a assuré l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères, pendant l'absence de Monsieur Gabriel LOZES,
du 8 au 14 Février 1965 (régularisation).

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Cotonou, le 16 Février 1965

Ampliations :

PR 4
PC 6
MJL + MAE 4
Ministères 7
SGG 4
JORD 1



J. AHOMADEGBE-TOMETIN